

*Congé d'été*

lorsque nous avons débattu notre politique nationale sur l'énergie. Et c'est là l'énigme, monsieur le président, c'est là le mystère dont je parlais tantôt. Comment se fait-il que l'opposition officielle, dès le début de la session, en 1980, durant les premiers mois, n'ait pas réagi, collaboré? J'ai donné comme explication plausible le fait qu'elle était peut-être encore étourdie à la suite de la défaite électorale. Elle se serait ressaisie pendant le débat sur la Constitution mais en surface seulement, pour faire un débat de forme plutôt qu'un débat de fond. Ensuite il y a eu une accalmie où nous avons adopté plusieurs projets de loi et enfin, la tactique la plus négative, la plus destructive, l'incident des cloches, incident enfantin, irresponsable qu'on connaît tous qui ultimement a permis au gouvernement d'adopter sa politique nationale énergétique beaucoup plus rapidement qu'il n'aurait pu le faire autrement. Mais un incident dont on aurait pu se passer, monsieur le président. Un incident que je considère comme malheureux, inutile et encore un fois, l'œuvre d'un parti frustré sans doute et surtout d'un parti d'opposition officielle qui manque de maturité.

Revivons brièvement les faits se rapportant à la question des cloches, et situons ce qui s'est passé dans une juste perspective là aussi. On se souviendra que le gouvernement avait donné avis et présenté un projet de loi omnibus. Ce n'était pas la première fois qu'un projet de loi omnibus était présenté à la Chambre. Les progressistes conservateurs eux-mêmes, pendant leur court séjour au gouvernement en 1979 avaient présenté deux bills omnibus, dont l'un se rapportait aux sociétés de la Couronne accompagné d'une annexe qui visait à amender environ 89 projets de loi. C'était une affaire vraiment générale qui touchait un très grand nombre de mesures et vraiment le caractère omnibus du projet de loi était évident. Nous sommes arrivés à la Chambre avec un projet de loi sur l'énergie, comportant plusieurs dispositions et jamais, monsieur le président, jamais, au niveau des leaders parlementaires, n'a-t-on suggéré une seule fois, et je parle en connaissance de cause, je n'ai pas été approché par qui que ce soit du côté de l'opposition officielle, avant l'incident des cloches pour négocier la façon d'étudier le projet de loi. Ce que l'opposition officielle a préféré faire, et l'on m'a dit d'être honnête, je suis honnête, je suis franc et je demande qu'on prouve le contraire. Ce que l'opposition officielle a pu faire, et je m'en réfère au député de Yukon (M. Nielsen) qui est sûrement quelque part et qui est parfaitement au courant des faits, c'est qu'elle a décidé de faire un rappel au Règlement et de tenter d'obtenir une décision du président de la Chambre sur la division du projet de loi. Elle a failli à la tâche. Le projet de loi n'a pas été divisé et c'est à ce moment-là que le député de Calgary-Centre (M. Andre) a proposé l'ajournement de la Chambre en signe de dépôt devant cette décision de ne pas diviser le projet de loi, décision de la présidence.

• (2050)

C'est à partir de ce moment que les cloches se sont mises à sonner et que les progressistes conservateurs ont décidé de les laisser sonner. Alors tout cela n'était pas prévisible pour le gouvernement. Nous n'avons en rien provoqué cet incident enfantin. C'était une tactique, encore une fois, improvisée sans doute parce que je ne peux pas prêter d'intention de mauvaise foi à l'opposition, une tactique improvisée irresponsable et infantine qui, une fois qu'elle a été mise en application, a fait en sorte que le Parlement a été paralysé, et que l'opposition

officielle s'est enlisée davantage dans la boue qu'elle venait de jeter sur le parquet de la Chambre des communes.

Et nous, comme gouvernement, notre rôle a été d'essayer, de la façon la plus parlementaire possible, sans renoncer aux principes, sans brimer les principes fondamentaux de la Chambre et du Parlement, institution que nous respectons au plus haut point, a été d'essayer en même temps d'arrêter cette sonnerie ridicule, et de permettre au gouvernement la réalisation de son droit de légiférer en matière d'énergie, ce que nous sommes parvenus à faire et ce que nous avons réalisé malheureusement après 16 jours de sonnerie. Mais ce qu'il importe de considérer c'est qu'après ces 16 jours de sonnerie, monsieur le président, nous avons conclu un accord et nous n'avons commencé les négociations qu'une fois cette sonnerie ridicule interrompue, nous étant engagés à diviser le projet de loi, ce qu'on aurait fait de bon gré si seulement on avait pensé à nous le suggérer avant même de déclencher cette sonnerie. Nous avons divisé le projet de loi, nous avons obtenu en même temps un calendrier parlementaire raisonnable et une date limite pour l'adoption de tous les projets de loi résultant de cette fraction du projet de loi omnibus.

Alors, ultimement, ce qui s'est passé c'est qu'au 10 juin de cette année, à partir de l'incident des cloches vers la mi-mars, en moins de trois le gouvernement est parvenu à faire adopter l'ensemble de son programme national énergétique, soit d'une façon extrêmement plus expéditive que celle qui avait permis l'adoption d'un seul projet de loi sur l'énergie, la loi sur le pétrole et le gaz, l'année précédente, alors que, tout le monde le sait, cela avait requis 12 mois pour en permettre l'adoption. Alors on réalise qu'au point de vue pratique ce qui s'est passé au printemps a été quelque chose de la part de l'opposition officielle de difficilement compréhensible, une réaction qui s'explique sans doute par la frustration dont j'ai parlé, mais aussi par un manque de maturité parce que ultimement le gouvernement l'a eue sa politique nationale énergétique et non pas après avoir accepté de présenter des amendements parce que encore là, le style d'opposition était superficiel. Ils n'allaient pas à la substance, ils n'ont pas dit: Nous allons arrêter les cloches pourvu que vous changiez tel ou tel projet de loi et que vous apportiez tel ou tel amendement. Non, cela était trop profond, c'était trop intellectuel pour le genre d'opposition auquel on fait face. C'était plutôt une obstruction de surface, superficielle, la forme: Nous n'aimons pas un tel projet de loi, nous en voulons huit. Divisez-le en huit et on va vous donner ce que vous voulez en trois semaines, en trois mois. L'avoir su d'avance on l'aurait pris sans que la cloche sonne, mais ce qu'ils voulaient, c'était donner l'impression au public qu'ils pouvaient paralyser le Parlement et le moment pour eux était bien choisi, semble-t-il, parce que c'était une période de récession et qu'en période de récession les gouvernements sont impopulaires et ils ont voulu abuser de la bonne foi du public en essayant de mêler les choux, les carottes, les pommes, les oranges et faire croire que le Parlement ne pouvait pas fonctionner à cause de l'inaptitude du gouvernement. Cela a peut-être fonctionné durant la première semaine, monsieur le président, mais ils se sont vite rendu compte durant la deuxième semaine que l'opinion publique a compris qu'on ne pouvait pas ainsi abuser d'une institution aussi importante que le Parlement canadien. C'est pourquoi à la fin de la deuxième semaine le parti progressiste conservateur a été obligé de donner sa chemise pour permettre que cette institution puisse